



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 16603

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique menée à l'égard de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes. Cette direction générale, qui compte parmi les plus réduites de l'administration centrale avec 3 800 agents pour toute la France, va faire l'objet de restructurations importantes. Pour des raisons manifestement budgétaires, il va s'opérer une politique de recentralisation à un échelon régional d'effectifs actuellement affectés à chaque pôle économique majeur régional. Cette restructuration ne se fera pas sans conséquences sur le maintien de l'ordre public économique. Pour remplir leurs missions de préservation et de surveillance de la concurrence, de protection des consommateurs et de répression des fraudes, les agents de la DGCCRF ont un pouvoir d'enquête qui nécessite connaissance du terrain et proximité géographique. Cette proximité étant considérée comme un facteur essentiel d'efficacité, selon un rapport de l'inspection générale des services en 2002. De plus, la DGCCRF est la seule administration disposant d'un pouvoir d'enquête et de laboratoires d'analyse en ce qui concerne le secteur agroalimentaire. Les crises récentes dans ce secteur devraient nous encourager à maintenir la vigilance et la rigueur des contrôles et enquêtes sur le terrain. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour conforter les secteurs existants, en créer de nouveaux pour être au plus près de la population du département et des zones économiques, au moment même où l'aménagement du territoire semble être une priorité gouvernementale.

## Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour missions d'assurer sur l'ensemble du territoire l'existence d'une saine concurrence entre entreprises ainsi que la loyauté des transactions, dans l'intérêt des partenaires économiques et des consommateurs. La répartition des effectifs entre les différentes directions départementales a été modifiée afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions assurées par cette administration et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture adaptée de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. De plus, il a été décidé d'accroître le rôle des directions régionales mais aussi de tenir compte des perspectives démographiques des prochaines années. Ainsi, les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser, parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions dont l'effectif est fixé au seuil minimal reste quasi constant. Par ailleurs, la réforme des secteurs ne se traduira pas par une baisse d'activité dans les départements concernés. En effet, l'objectif est, en réunissant en un seul lieu l'ensemble des effectifs de la direction, de permettre une meilleure programmation des contrôles assurant une couverture adaptée de l'ensemble du département et de limiter les emplois sédentaires pour augmenter le nombre d'enquêteurs sur le terrain. La réorganisation concerne les structures infradépartementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant pour la plupart d'entre elles de l'immédiate après-guerre et d'une période de pénurie pendant laquelle les actions liées au contrôle des prix étaient prépondérantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte, comme il tient compte du fait que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence

d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. La réorganisation menée a pour but d'améliorer l'efficacité des unités départementales de la DGCCRF et d'adapter leurs modalités de fonctionnement afin qu'elles réalisent, dans les meilleures conditions possibles, un contrôle de proximité efficace et ainsi d'obtenir la synergie indispensable pour assurer une couverture de terrain homogène sur l'ensemble du territoire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16603

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 2003, page 2837

**Réponse publiée le :** 4 août 2003, page 6200